

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

Travaux rue Dominique le Garff

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2
Considérant, la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation dans la
rue Dominique le Garff,

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement est momentanément interdit au 20 rue Dominique le Garff le lundi 11 mars 2024 pour la circulation du bus afin d'effectuer des travaux nécessitant la venue d'une toupie de béton au N°17 rue Dominique le Garff.

Article 2 :

La délibération en date du 07 décembre 2023 adoptée en conseil municipal de la commune de Locmiquelic, fixe le montant, de la redevance de l'Occupation du domaine public communal.

Cette redevance s'élève à 15 euros par jour. Celle-ci sera facturée à la fin du chantier.

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante,

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 02 mars 2024

mis en ligne le 06 mars 2024

Monsieur le Maire,
Eric PATUREL.

